



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1  
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : <b>CER-OPT92888-C181171</b>	
2. Nom et adresse de l'opérateur  <b>THOMAS MAURICE</b> HAMEAU DE CREPEY 21360 AUBAINE  Activité principale: <b>PRODUCTEUR TRANSFORMATEUR</b>	3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme de contrôle  <b>Bureau Veritas Certification France</b> Immeuble « Le Guillaumet » 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX <b>FR-BIO-10</b>
4. Catégories de produits/activité	5. Définis comme
<b>Bouc</b>  <b>Chèvres</b>  <b>Lait de chèvre</b>  <b>Prairies permanentes</b>  <b>Produits laitiers</b> Fromage lactique aux plantes aromatisé (Monarde, graine de fenouil, agastache) Fromage lactique nature Reblouche (type reblechon) Raclouche (type raclette) lait de vache Tome de chèvre / Tomme aux herbes / Tomme affinée à la bière bio.	Agriculture Biologique  Agriculture Biologique  Agriculture Biologique  Agriculture Biologique  Agriculture Biologique

6. Période de validité : Du 15/05/2019 au 31/12/2020	7. Date de contrôle: 06/09/2019
8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités. Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <a href="https://certifie.bureauveritas.fr/bio/">https://certifie.bureauveritas.fr/bio/</a> ou par courriel à <a href="mailto:producteurbio@bureauveritas.com">producteurbio@bureauveritas.com</a> .  <b>Présence de productions végétales conventionnelles sur l'exploitation : Non</b> <b>Présence de productions animales conventionnelles sur l'exploitation : Non</b>	

Paris La Défense, le : 16/10/2019  
Pour le Directeur Général, Jean-Michel Audrain

